

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du Canada, Limitée,

Téléphone Bell Est 1185.

MONTREAL.

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 }
Canada et Etats-Unis, 2.00 } PAR AN.
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal: 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto: Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de Chicago: 215 rue South Market, Emmet C. Boyles, représentant.

Bureau de New-York: 903-904 Tribune Bldg., E. F. Olmsted, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année, A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration, l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

VOL. XLV.

MONTREAL, 6 SEPTEMBRE 1912

No. 36

LE DEVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER CANADIENS.

Le Pacifique Canadien veut augmenter son stock capital.

On sait que le Pacifique Canadien doit demander prochainement l'autorisation d'augmenter son stock capital de \$60,000,000. Cette augmentation de capital a pour but de permettre la construction de nouvelles voies et d'étendre le réseau de la Compagnie. Or, les municipalités canadiennes à leur dernière convention, tenue à Windsor, Ont., se sont montrées nettement contre un tel projet, appuyant leur opposition sur le fait que l'acceptation du gouvernement l'empêcherait d'intervenir pour contrôler le prix de transport des marchandises et des passagers. La charte accordée à la Compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien stipule, en effet, que le gouvernement aura droit de contrôler le prix du fret et du transport des passagers quand les bénéfices de cette compagnie dépasseront 10 pour cent par an sur les actions. Les recettes extraordinairement brillantes du Pacifique Canadien donnent à penser que ce résultat est atteint et les municipalités supposent que si, à cette heure, le Pacifique Canadien demande à augmenter son stock capital, c'est pour échapper au contrôle du gouvernement en ce qui concerne ses tarifs.

Sans doute, il est à souhaiter que l'augmentation des recettes des compagnies de chemin de fer amène la diminution des tarifs de transports, tant pour passagers que pour marchandises, mais on ne saurait sous ce prétexte s'opposer à la demande du Pacifique Canadien d'une augmentation de capital de \$60,000,000.

Le Canada, dont les progrès ont été si considérables depuis vingt ans, doit cette ère de prospérité en grande partie aux chemins de fer et nul ne pourrait affirmer raisonnablement que le Canada possède assez de voies ferrées et qu'il est inutile d'en construire de nouvelles. Bien au contraire, le Dominion, s'il veut continuer à jouir de ce développement économique qui fait l'admiration de tous, doit multiplier ses moyens de communications et faire établir des voies ferrées jusqu'à ses plus extrêmes limites. Aussi lorsque, dans ce but, une compagnie privée lui demande d'augmenter son capital: actions on ne saurait qu'approuver son acceptation d'un tel projet et envisager cette mesure comme le prélude d'une nouvelle poussée d'activité.

Evidemment, la question des tarifs des chemins de fer demande aussi quelque considération et l'on ne saurait s'en désintéresser, mais à l'heure présente la construction de nouvelles lignes importe plus. Tôt ou tard les compagnies reverseront leurs prix de transport des passagers et des marchandises et en abaisseront le taux; il serait regrettable, néan-

moins, au point de vue de l'intérêt général du pays, que cette dernière considération put empêcher ou retarder la création de nouvelles voies ferrées et il est à souhaiter que le gouvernement fasse droit à la demande du Pacifique Canadien et lui accorde l'autorisation d'augmenter son capital-actions en vue d'entreprendre de nouveaux travaux de construction de voies ferrées.

LA CORRESPONDANCE COMMERCIALE.

La question des enveloppes transparentes — Elle sera discutée au prochain Congrès International des Chambres de Commerce à Boston.

Il n'existe encore, à ce que nous croyons, aucune convention internationale se rapportant aux enveloppes transparentes. A cause de cela, la Poste des différents pays les traite de manière différente. Voici quelques données sur la manière dont la Poste procède dans les pays suivants: Au Brésil, ces enveloppes sont, paraît-il, tout à fait défendues. En Hollande, elles sont permises pour les lettres ordinaires, mais défendues pour les lettres recommandées. En Suisse, elles sont admises pour les lettres ordinaires, si l'adresse est écrite parallèlement dans le sens de la longueur de l'enveloppe, mais pour les lettres recommandées, seulement si l'adresse est répétée sur l'enveloppe. En Angleterre, en Suède et en Autriche, il y a à peu près les mêmes règlements. En Egypte et à Haïti, elles paraissent être permises, dans tous les cas, pour les lettres ordinaires, mais pas pour les lettres recommandées. Au Mexique, elles sont permises sans restriction. Dans quelques autres pays, on prescrit que l'adresse soit facilement lisible à travers l'enveloppe transparente. Dans le cas contraire, les envois postaux sont mis de côté pendant le triage, pour être repris plus tard quand on est moins pressé. Une sévérité toute spéciale existe, paraît-il, en Angleterre, où le directeur général des Postes, par un communiqué du 25 février 1911 à la presse anglaise, met le public en garde contre l'emploi des enveloppes transparentes.

Dans les pays où les règlements ci-dessus nommés sont en vigueur, les correspondants courent le risque d'avoir tous leurs envois avec enveloppes transparentes mis de côté au premier triage fait par l'employé, qui s'appuie sur ces règlements, ce qui, en général, retarde l'envoi, même si l'adresse peut être lue avec la même facilité que les autres adresses écrites directement sur une enveloppe ordinaire.

Que, dans des pays différents, des règlements différents soient en vigueur, il y a là un grand inconvénient pour les correspondants qui désirent employer les enveloppes transparentes, et c'est un obstacle sérieux contre l'extension que ces enveloppes méritent de prendre.